

CHAMPIONNATS INTERCLUBS NATIONAL 2

CENTRE – VAL DE LOIRE / PAYS DE LA LOIRE

1 – Règlement :

Chaque club pourra présenter 2 athlètes dans chacune des épreuves prévues au règlement des championnats nationaux interclubs (cf règlement des compétitions nationales)

Les règlements techniques des épreuves des championnats nationaux interclubs notifiés dans le livret des règlements des compétitions nationales seront appliqués à l'exception des épreuves suivantes :

Perche et hauteur

Lors du 1er tour N2 et des poules de classements N2B du 2ème tour, il ne sera pas fait application du règlement concernant une barre limite pour les sauts en hauteur et à la perche.

Les barres seront montées :

- de 10 en 10 cm jusqu'à 1m40 (femmes) ou 1m60 (hommes) en hauteur
- de 20 en 20 cm jusqu'à 2m00 (femmes) ou 2m80 (hommes) à la perche

A partir de ces hauteurs et pendant toute la durée des concours, les barres seront montées de 5 en 5 cm en hauteur et de 10 en 10 cm à la perche

Un concurrent, restant seul en compétition, pourra demander la barre de son choix, mais sa performance sera cotée à la barre immédiatement inférieure prévue au tableau des montées de barres.

Pour la poule Finale N2A d'accession, le règlement technique du championnat national interclubs de la hauteur et de la perche sera appliqué.

Triple-saut

Lors du 1er et du 2ème tour les planches d'appel seront placées:

- pour les femmes à 7m00 - 9m00 - 11m00
- pour les hommes à 9m00 - 11m00 - 13m00

2 – Jury

Aux 2 tours du championnat, et pour toute la durée de la réunion, chaque club devra présenter et mettre disposition du Juge-arbitre, 7 officiels diplômés, au minimum 2 officiels fédéraux et 5 officiels régionaux

Parmi ces 7 officiels au moins 5 pourront officier comme juges de concours.

Pour chaque absence d'officiel, de qualification ou de justification de qualification une pénalité de 1000 points sera appliquée.

3- Athlètes

Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers est limité à 12 par équipe (hommes ou femmes) .

TOTAL MINIMUM : Le club qui n'aura pas totalisé 30000 points lors du 1^{er} tour Nationale 2 sera rétrogradé en championnat régional pour le 2^{ème} tour sans possibilité de disputer la montée en Nationale 2.

